

Blois, le 7 6 JUN 2017

Le Directeur

Affaire suivie par : Colonel Léopold AIGUEPARSE

☎ : 02 54 51 54 89

✉ : directeur@sdis41.fr



SIGNALE

NOTE

**à l'attention des chefs de centre, s/c des chefs de groupement,
de la chaîne de commandement et du responsable équipe COD**

Objet : Risques feux de végétations – sécurité des intervenants

Réf : Message sécurité information n° 2017/1 du 14 juin 2017

L'inspection de la défense et de la sécurité civile a diffusé un message de sécurité relatif à la prévention des accidents survenus en cours d'interventions pour feux de végétations.

En moins d'un an, deux accidents graves, dont un mortel, sont à déplorer.

Ce message insiste sur les points suivants :

- L'analyse du terrain et le niveau de prise de risque qui doit guider en permanence l'idée de manœuvre du COS (et/ou du premier Chef d'agrès.)
- Les feux de végétations considérés comme habituels, voire sans dangers particuliers, peuvent évoluer de manière inhabituelle. Il faut se préparer à être surpris.
- Les sentiments de sécurité et de maîtrise de la situation ne doivent pas faire baisser la vigilance des COS, des chefs d'agrès et des équipages.
- Les COS doivent avoir le souci permanent de l'anticipation y compris pour la sécurité des personnels.
- Les chefs d'agrès doivent connaître leur équipage et les chefs de groupe doivent connaître leurs chefs d'agrès.
- Les incidents techniques recensés sur les véhicules qui pourraient être qualifiés de mineurs sur le terrain doivent systématiquement être signalés auprès du CTA/CODIS (codis41@sdis41.fr) et/ou 18/112.

La période des feux de végétations 2015 a été éprouvante. La période qui s'annonce sera peut-être difficile.

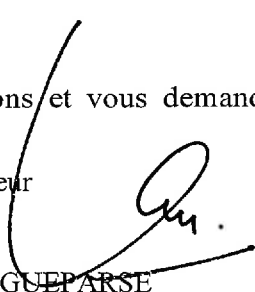
Aussi, je vous demande de prendre en considération les consignes de la présente note qui ne se limitent pas à 6 recommandations et **d'apporter une attention particulière qui reste une priorité absolue sur les conditions d'intervention des personnels soumis à rude épreuve.**

Enfin, lors de tous vos déplacements, respecter les règles de sécurité déjà rappelées à plusieurs reprises et évoquées au sein des instances : CHS – CCDSPV – CT – CATSIS.

Toutes les interventions ne sont pas urgentes.

Je sais pouvoir compter sur votre parfaite maîtrise des situations et vous demande d'assurer une large diffusion de cette note auprès de vos personnels.

Le Directeur



Colonel Léopold AIGUEPARSE